

SECRETARE GENERAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
 MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mali	
TITRE DU PROJET : Appui aux Autorités Intérimaires de Taoudénit et Ménaka (AAITM)	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00105537(PBF/IRF-165)	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNDP Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non gouvernementaux) : MINUSMA/ Division des affaires civile, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Direction des Collectivités Territoriales (DGCT)	
Date estimative de début du projet¹ : Mars 2017 Durée du projet en mois :² 12 mois+ 9 mois (1^{ère} extension)+ 13 mois : Décembre 2019.	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Régions de Taoudenit et Ménaka	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : UNDP : 1000 022 \$ Total PBF : 1 000 022 \$ <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : \$0 Budget total du projet : 1 000 022 \$	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

PBF 1 ^{ère} tranche 1 000 022 \$	PBF 2 ^{ème} tranche*	PBF 3 ^{ème} tranche	— tranche
<p>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant : Résultat 1 : Le projet d'appui aux Autorités Intérimaires de Ménaka et Taoudéni est une initiative du Gouvernement du Mali et du PNUD avec le soutien financier de PBF. Il vise à renforcer les capacités des autorités intérimaires et agents des Collectivités Territoriales et appuyer la fourniture des services sociaux de base au profit des communautés dans les régions de Taoudéni et Ménaka. Il constitue l'une des réponses à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.</p>			
<p>Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant. Aux termes de l'Annexe 1 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, il est prévu la mise en place, le cas échéant, et au plus trois mois après la signature de l'Accord, des autorités chargées de l'administration des communes, cercles et régions du Mali durant la période intérimaire. Pour opérationnaliser cette disposition, la loi n° 2016-013 du 20 mai et le Décret n° 2012-0332/P-RM du 18 mai 2016 fixant les modalités de mise en place des autorités intérimaires ont été adoptés. La désignation des membres, leurs compétences et les modalités de fonctionnement sont fixées de manière consensuelle par les parties prenantes. Pour palier le retard dans la mise en œuvre de l'Accord, le Fonds de Consolidation de la Paix, à travers le PNUD, pour appuyer les collèges transitoires de Taoudéni et Ménaka.</p>			
<p>Marqueur genre du projet³ : 1 Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes/ le renforcement des capacités des femmes</p>			
<p>Degré de risque du projet⁴ : 1</p>			
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : <u> 1 </u></p>			
<p>Type de demande :</p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p>		

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p><input type="checkbox"/> Nouveau projet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet</p>	<p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 13 mois.</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire</p> <p>Brève justification de la révision : Les raisons de cette requête sont fondées sur l'aggravation sérieuse de la situation sécuritaire qui a créé une instabilité persistante dans les zones d'intervention du projet (Taoudéni et Ménaka).</p> <p>Background Démarré en Mars 2017 pour 12 mois pour un budget de 1 000 022 USD, le projet a bénéficié d'une prolongation sans coût de 6 mois qui arrivé à terme le 8 novembre 2018.</p> <p>Situation politique sécuritaire dans les zones d'intervention De son démarrage à nos jours, la situation sécuritaire déjà très volatile a continué à se dégrader rendant ainsi l'accès très difficile de certaines zones y compris Ménaka et Taoudenit. Malgré les efforts entrepris par le gouvernement pour la restauration de l'autorité de l'état dans certaines régions du nord à travers le déploiement des autorités intérimaires, la présence des autorités étatiques y reste limitée. La mise en place des autorités intérimaires a connu une lenteur relativement importante pour diverses raisons et elles ne sont pas encore pleinement opérationnelles à cause des querelles internes de leadership, d'insuffisance des moyens administratifs et budgétaires et des capacités de planification.</p> <p>L'installation des autorités intérimaires (Collèges transitoires) à Taoudéni et Ménaka a connu des rebondissements et des reports qui ont impacté sur la mise en œuvre des activités du projet. De la désignation par décret présidentiel des membres à leur investiture, une longue période s'est écoulée. C'est ainsi que l'investiture du président du Collège Transitoire de Taoudenit s'est tenue le 06 avril 2017, mais a été suivie des réclamations et des rejets de la part autant de la Coordination des Mouvements de l'Azaouad (CMA) que de la Plateforme.</p> <p>C'est dans un tel contexte que le projet a néanmoins réussi à réaliser toutes les activités de formation grâce à la participation et l'implication de la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA et des rencontres intra et intercommunautaires qui ont permis d'outiller les autorités intérimaires de capacités nécessaires pour assumer le mandat qui leur a été confié. Ces rencontres auront également permis d'amener tous les acteurs quelles que soient leur provenance ou orientation politique de s'inscrire dans la logique de paix.</p> <p>En raison de l'insécurité, le redéploiement de l'administration civile dans le nord et le centre du Mali a pris du retard et continue de peser sur la prestation des services sociaux de base et d'entamer significativement la confiance des citoyens envers l'Etat.</p> <p>Réalisations lors de la première extension Au regard des contraintes ci-dessus décrites et des difficultés réelles de recruter des entreprises pour la réalisation des infrastructures à Ménaka et Taoudéni, le PNUD avait adressé au PBF une demande d'extension sans coût</p>
--	---

jusqu'au 31 décembre 2018. Cette extension demandée n'a été accordée que jusqu'au 8 novembre 2018, ce qui a permis de conduire le processus d'appels d'offres des prestataires de services à l'issue duquel, trois entreprises de construction ont déjà signé des contrats et ont réalisé les trois infrastructures prévues (Centre de Santé, Ecole et un point d'eau) dans la région de Ménaka.

Motifs pour la nouvelle extension

Jusqu'au 08 novembre 2018, la réalisation des infrastructures comme prévu à Taoudéni a été difficile à cause d'une part i) des difficultés d'accès aux sites retenus et ii) de l'insuffisance des ressources financières pour couvrir le coût de trois infrastructures et de leur équipement à Taoudéni. Après échanges avec les autorités intérimaires et le Gouverneur de la Région de Taoudéni, les sites de NAIMA et TINTIBSAK ont été identifiés comme étant accessibles actuellement pour réaliser les infrastructures à savoir respectivement l'école et le forage d'eau.

En plus, dans la région de Ménaka, il sera procédé à l'équipement de l'école de Alladi 1 et le centre de santé communautaire (CSCOM) de Wasseifi.








C'est ainsi que le PNUD sollicite une nouvelle extension jusqu'au 30 mars 2020 pour finaliser toutes les infrastructures et contribuer ainsi à la mise en opération des autorités intérimaires.

Mesures d'atténuation des risques pendant l'extension

Pour assurer la réalisation effective de ces infrastructures pendant la période d'extension, les mesures suivantes seront prises :

- La délocalisation des infrastructures vers les sites accessibles mais dans la même région de Taoudéni ;
- Le dialogue permanent avec les autorités intérimaires et le Gouverneur de la région de Taoudéni pour prévenir et anticiper sur les événements pouvant avoir un impact sur la réalisation des activités ;
- L'intégration du suivi du projet d'appui aux autorités intérimaires dans le groupe de travail « Renaturation de l'Autorité de l'Etat » dans le cadre de l'ISF avec une implication effective des sections pertinentes de la MINUSMA et particulièrement la Section Affaires Civiles ;
- Les visites conjointes de terrain (Gouvernement, MINUSMA et PUNUD) pour assurer le suivi de réalisation des activités.

SIGNATURES DU PROJET – MALI :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE UNDP</p> <p><i>Nom du représentant Résident : Joseph Scheuer</i></p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : </p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom : Boubacar Alpha Ba</i></p> <p><i>Signature : Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation</i></p> <p>Titre : </p> <p>Date et visa : </p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom de la Coordonnatrice Résidente : Mbaranga Gasarabwe</i></p> <p>Signature : </p> <p>Date & visa : </p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant : Oscar Fernandez Taranco</i></p> <p>Signature : </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : <i>16/09/2019</i></p>

1850

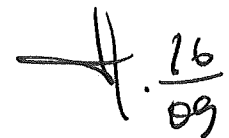
Missouri

Diane Myriam A Sheinberg

From: Jo Scheuer <jo.scheuer@undp.org>
Sent: Sunday, 01 September, 2019 8:54 AM
To: Marc-Andre Franche
Cc: Diane Myriam A Sheinberg; Fatimata Ossade Traore; Lisa Singh; Aissatou Guisse Kaspar; Henri Mashagiro; mohamed.issa.ould.ahmed (undp.org); Daouda N Coulibaly
Subject: No Cost Extension du projet PBF Autorités intérimaires

Cher Marc-André,

Salutations de Bamako.



Je fais suite à la demande d'extension sans coût du projet d' *Appui aux Autorités Intérimaires de Taoudénit et Ménaka* qui vous a été soumise par le Bureau de la Coordonnatrice Résidente à travers le secrétariat PBF Mali. Le PNUD est l'agence récipiendaire principale des fonds et chargé de mise en œuvre du projet.

En complément au justificatif formulé dans la demande soumise à PBF, je voudrais revenir sur le retard dans la soumission de cette demande. Ce retard peut s'expliquer par des raisons internes et externes :

- 1) À l'interne, la transition institutionnelle au sein du PNUD a relativement impacté l'ensemble des activités du bureau. Cependant, la soumission du rapport (novembre 2018) accompagné d'une note explicative avait paru pour l'équipe suffisant dans la poursuite de la réalisation des infrastructures. Il faut noter qu'en ce temps, certaines infrastructures étaient en cours de réalisation et pour certaines le processus de contractualisation avec les entrepreneurs avec l'appui des autorités gouvernementales (Gouverneur) et civiles (membres des autorités intérimaires) était presque clôturé.
- 2) Les raisons externes sont liées à l'installation des autorités intérimaires qui s'est étendue sur une longue période, les discussions autour d'un choix consensuel des sites devant accueillir les infrastructures. Ce qui a occasionné un retard dans le démarrage du projet de presque huit mois. C'est dans ce sens qu'il a été demandé à toutes les parties prenantes d'identifier des sites consensuels et accessibles.

Au regard de ce qui précède et de la reprise du processus de contractualisation si l'agrément du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix est acquis, le PNUD a la capacité d'engager les fonds restants pour la réalisation des infrastructures dans la région de Taoudénit au plus tard le 31 mars 2020.

En accord avec les autorités de Taoudénit, des nouveaux sites plus accessibles ont été identifiés et les populations attendent vivement ces infrastructures. Il faut noter que pour Ménaka les infrastructures ont été réalisées, il ne reste que l'équipement de l'école et du centre de Santé.

Je voudrais vous assurer que le PNUD a tiré des leçons et a développé une stratégie de mitigation des risques avec la programmation des missions conjointes PNUD-MINUSMA-Etat, l'implication des autorités locales et le suivi régulier des entreprises.

Ainsi, je voudrais réitérer la demande d'extension sans coût du projet pour la poursuite des réalisations des infrastructures au bénéfice des populations qui sont situées dans des zones reculées et pour lesquelles l'évidence d'appuis d'autres partenaires n'est pas certaine.

Merci,

Jo

PS: Je vais être à New York pour deux premières semaines début Octobre.



Jo Scheuer (Mr)

Resident Representative / Représentant Résident




United Nations Development Programme

Badalabougou, Bamako, Mali

E: jo.scheuer@undp.org

T: +223 44980336

Twitter: @scheuerjo

<http://www.ml.undp.org> Follow us:   

*Empowered lives.
Resilient nations.*